

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université des Sciences et de la Technologie Houari-Boumediene
Vice-Rectorat chargé du Développement, de la Prospective et de l'Orientation
NIF : 408020000160557
Avis d'attribution provisoire

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n° 15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, modifié et complété, l'U.S.T.H.B informe l'ensemble des soumissionnaires, ayant participé à l'Appel d'Offre National Ouvert avec Exigences de Capacités Minimale N°03/USTHB/2026, relatif à l'acquisition d'une machine de fabrication additive par fusion laser sélective en lit de poudre métallique au profit de l'USTHB, publié dans les quotidiens nationaux et au BOMOP, que l'évaluation des offres, faite selon les critères prévus dans le cahier des charges, a donné les résultats suivants :

Pli N°	Soumissionnaires	NIF	Montant en TTC	Délai d'exécution	Note technique	Note financière	Total	Observation
02	EURL 3D SOLUTIONS	00151609905735676001	82 941 340.00	08 mois	69.60	20.00	89.60	Retenu

En application de l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics, modifié et complété, les soumissionnaires intéressés peuvent se rapprocher des services du Vice-Rectorat chargé du Développement, de la Prospective et de l'Orientation au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières. Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours, dans les dix (10) jours qui suivent la date de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux ou au BOMOP, auprès de la commission sectorielle des marchés du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (11, chemin Doudou Mokhtar - Ben Aknoun - Alger).